



## Notaire et genealogiste

Par **Tilt**da, le 19/03/2024 à 16:00

Bonjour chers lecteurs,

Pouvez-vous me confirmer et éventuellement m'indiquer le texte de loi concernant l'actif net successoral. Je suppose que le généalogiste doit prendre ce montant pour calculer ses honoraires est-ce bien le cas ?

En remerciant par avance les personnes me permettant d'avoir une réponse claire et précise.

Bien cordialement et excellente semaine.

Par **Marck.ESP**, le 19/03/2024 à 16:25

Bienvenue

*"Je suppose que le généalogiste doit prendre ce montant pour calculer ses honoraires est-ce bien le cas ?"*

Tout à fait.

**L'actif net = actif brut - dettes.**

<https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=DZ%2FOASIS%2F000959>